Maintien de l'accréditation syndicale suite à une demande de révocation présentée par un employé de la Banque Laurentienne

La Banque Laurentienne prend acte des résultats

MONTRÉAL, 14 févr. 2018 (GLOBE NEWSWIRE) -- La Banque Laurentienne du Canada (TSX:LB) (la « Banque ») a été informée aujourd'hui par le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) des résultats du vote tenu parmi les employés syndiqués de la Banque. Ce vote faisait suite à une demande de révocation de l'unité d'accréditation syndicale, déposée le 16 novembre 2017, par un employé de la Banque. Les résultats du vote ont indiqué qu'une majorité d'employés désirait continuer d'être représentée par le syndicat. L'accréditation syndicale couvre tous les employés syndiqués de la Banque Laurentienne. Ces employés travaillent principalement au sein des succursales du Québec, ainsi que, pour certains d'entre eux, dans les bureaux corporatifs de Montréal.

À propos de Banque Laurentienne Groupe Financier

Fondé en 1846, Banque Laurentienne Groupe Financier est un fournisseur de services financiers diversifiés dont la mission est d'aider ses clients à améliorer leur santé financière. La Banque Laurentienne du Canada et ses entités sont collectivement désignées sous le nom de Banque Laurentienne Groupe Financier (le « Groupe » ou la « Banque »). Le Groupe emploie plus de 3 700 personnes guidées par les valeurs de proximité, de simplicité et d'honnêteté et offre à ses clients un vaste éventail de solutions et de services axés sur les conseils par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité : Services aux particuliers, Services aux entreprises, B2B Banque et Marchés des capitaux. Le Groupe, grâce à ses activités pancanadiennes et à sa présence aux États-Unis, est un important joueur dans de nombreux segments de marché. La Banque gère un actif au bilan de 47 milliards $, de même que des actifs administrés de 32 milliards $.

https://presse.banquelaurentienne.ca/2018-02-14-Maintien-de-laccreditation-syndicale-suite-a-une-demande-de-revocation-presentee-par-un-employe-de-la-Banque-Laurentienne